AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné qu'à sa séance extraordinaire du 22 septembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Victoriaville a adopté les règlements suivants :

- **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1660-2026** décrétant une dépense et un emprunt de 8 000 000 $ en vue de financer des dépenses en immobilisations relatives à l'exécution des travaux de voirie sur diverses rues de la municipalité pouvant inclure des travaux de trottoirs, de pistes cyclables et d'infrastructures de drainage, incluant les frais incidents, les imprévus, les honoraires professionnels et les taxes nettes reliés aux dépenses d'immobilisations.
- **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1661-2026** décrétant une dépense et un emprunt de 3 100 000 $ en vue de financer des dépenses en immobilisations relatives à l'exécution des travaux de réhabilitation structurale des conduites d'aqueduc sur diverses rues incluant les frais incidents, les imprévus, les honoraires professionnels et les taxes nettes reliés aux dépenses d'immobilisations.
- **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1662-2026** décrétant une dépense et un emprunt de 45 000 000 $ en vue de financer des dépenses relatives au projet du collecteur De Bigarré en vue de la préparation des plans et devis ainsi qu'à l'exécution des travaux de reconstruction complète des infrastructures de rues dans le secteur De Bigarré, incluant des travaux de construction et de reconstruction de conduites, de voirie, de pistes multifonctionnelles, de poste de pompage et d'infrastructures connexes, incluant les frais incidents, les imprévus, les honoraires professionnels et les taxes nettes reliés aux dépenses d'immobilisations.
- **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1663-2026** décrétant une dépense et un emprunt de 16 000 000 $ en vue de financer des dépenses en immobilisations relatives à l'exécution de travaux de construction ou de réfection d'immeubles, de construction ou de réfection d'infrastructure de rues, de trottoirs, de pistes cyclables et de stationnements, d'asphaltage de diverses rues de la municipalité, à l'acquisition d'immeubles, d'équipements, de machinerie et de véhicules incluant les frais incidents, les imprévus, les honoraires professionnels et les taxes nettes reliés aux dépenses d'immobilisations..

Ces règlements ont été approuvés le 9 octobre 2026, par les personnes habiles à voter, à l'issue d'une procédure d'enregistrement qui a eu lieu du lundi 5 octobre 2026 au vendredi 9 octobre 2026.

Ces règlements ont été approuvés le 5 novembre 2026 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture ou en accédant aux liens suivants :

https://d16k40le270owi.cloudfront.net/Documents/service-juridique/avis-publics/1660-2026-Parapluie.pdf

https://d16k40le270owi.cloudfront.net/Documents/service-juridique/avis-publics/1661-2026-Parapluie.pdf

https://d16k40le270owi.cloudfront.net/Documents/service-juridique/avis-publics/1662-2026-Parapluie.pdf

https://d16k40le270owi.cloudfront.net/Documents/service-juridique/avis-publics/1663-2026-Parapluie.pdf

VICTORIAVILLE, le 6 novembre 2026

La greffière,

ROSANE ROY